

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAUME LES DAMES**

**COMPTE RENDU**

Séance du 10 janvier 2018 à 20H30

Salle du Conseil Municipal

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, Monsieur Arnaud MARTHEY

Les Adjointes au Maire (6) :

Mmes et MM. Gérard GLEIZE, Colette ROMANENS, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Bernard CHAMPROY, Maud BEAUQUIER

Les Conseillers municipaux délégués (7) :

Mmes et MM. Laure THIEBAUT, Sylviane MARBOEUF, Annie GIRARDAT, Josiane DI MASCIO, Jean-Claude ALAMPI, Philippe RONDOT, Thomas VIGREUX.

Les Conseillers municipaux (9) :

Mmes et MM. Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY, Jérémy GAULON, Jean-Christophe KOLB, Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Céline GUILLAUME, Sébastien PERRIN, François CORTINOVIS, Claudine METZGER.

Pouvoirs (5) :

Mme Anne-Lise COURGEY, donne pouvoir à Mme Annie GIRARDAT  
M. Julien BOILLLOT, donne pouvoir à Mme Marie-Christine DURAI  
Mme Béatrice MOYSE, donne pouvoir à Mme Laure THIEBAUT  
Mme Emmanuelle DUVERNAY, donne pouvoir à M. Philippe RONDOT  
M. Bruno BONFILS, donne pouvoir à M. Sébastien PERRIN

Secrétaire de séance :

Mme Annie GIRARDAT

Assiste à la séance :

M. Olivier BONGEOT, Directeur Général des Services

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 janvier 2018 à 20H30**

Salle du Conseil Municipal

**ORDRE DU JOUR**

**Finances:**

1. Prix de l'eau et de l'assainissement pour 2018
2. Assujettissement à la TVA des opérations de location du local situé rue de l'Industrie

**INFORMATIONS**

- Questions diverses

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum et communique tous les pouvoirs transmis par les conseillers absents. Madame Annie GIRARDAT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

## **1. Fixation du prix de l'Eau et de l'Assainissement 2018**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la part communale du m<sup>3</sup> d'eau et d'assainissement **applicables au 1<sup>er</sup> février 2018** :

### **Prix du m<sup>3</sup> d'Eau**

Il est proposé de fixer le tarif de la part communale du m<sup>3</sup> d'eau à **0.2547 € HT**

### **Prix du m<sup>3</sup> d'Assainissement**

Il est proposé de fixer le tarif du m<sup>3</sup> d'assainissement à **1.3859 € TTC**

Les montants des autres paramètres connus à ce jour et qui s'intègrent dans le prix du m<sup>3</sup> de l'eau et de l'assainissement (part VEOLIA, TVA, Taxes diverses...) sont fonction de la réglementation en vigueur pour certains ou de la variation de certains indices contractuels pour d'autres.

Pour information à ce jour, les tarifs payés par les usagers seront les suivants :

Part Véolia Distributeur	0.4511 €
Part Communale	0.2547 €
Préservation des ressources Agence de l'Eau	0.0700 €
Redevance Pollution	0.2900 €
Tarif HT	1.0658 €
TVA à 5.5 %	0.0564 €
Modernisation des réseaux (exo tva)	<u>0.1550 €</u>
Soit Tarif TTC par m <sup>3</sup> d'eau	1.2772 €
Tarif TTC par m <sup>3</sup> d'assainissement	1.3859 €
Tarif TTC par m <sup>3</sup> d'eau et d'assainissement	2.6631 €

### **Vote du Conseil :**

**Pour : 28    Contre : 0    Abstentions : 0**

## **2. Assujettissement à la TVA des opérations de location du local situé rue de l'Industrie**

La Commune loue par bail dérogatoire à la SCI LA BAUMOISE Société en liquidation et représentée par Maître GUIGON, le bâtiment rue de l'Industrie zone de Necchie à Baume les Dames. Ce local est sous loué à la Société SBCI.

Afin que cette activité soit assujettie à la TVA, Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à opter à la TVA du régime réel trimestriel en qualité de loueur de locaux nus professionnels conformément à l'article 260.2 du CGI à compter du 01/12/2017.

L'option portant sur un immeuble à usage industriel et commercial, elle sera rattachée à l'exploitation 9 relative aux bâtiments rue des Libellules et rue des Chevriers à Baume les Dames.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Il n'y a pas de remarques. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

### **Vote du Conseil :**

**Pour : 28    Contre : 0    Abstentions : 0**

## **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal tiennent à remercier Monsieur Christian MANTAUX, correspondant local de l'Est Républicain qui quittera cette fonction prochainement et souhaite la bienvenue à son successeur.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.**